



Le Secrétaire général

Paris, le 27 novembre 2012

Monsieur François HOLLANDE  
Président de la République  
Palais de l'Élysée  
55, rue du Fg St-Honoré  
75008 Paris

Objet : journée de carence

Monsieur le Président de la République,

La Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires (FGAF) et les organisations syndicales (\*) qui y sont affiliées ont, lors de la mise en application de la journée de carence pour les agents de la fonction publique en arrêts maladie, dénoncé très fortement cette mesure injuste et pénalisante, qui une fois de plus, touchait le pouvoir d'achat de ces derniers.

En son temps, plusieurs élus de la majorité actuelle se sont élevés contre cette mesure, la jugeant inadaptée par rapport au fait que le « public » ne pouvait être comparé au « privé ». La commission des finances du Sénat, majorité de gauche, avait même, en novembre 2011, supprimé cette journée de carence pour les fonctionnaires dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2012.

Nicole BRICQ, qui était la rapporteuse générale de ladite commission, avait par ailleurs souligné, dans l'exposé de motifs de son amendement, que dans le privé « les conventions collectives couvraient intégralement 80 % des salariés qui de ce fait, ne perdaient donc pas de rémunération au cours des trois premiers jours de congés maladie ». Elle précisait également que les salariés du public, notamment ceux qui sont les moins bien rémunérés, subiraient quant à eux, dès le premier jour, une perte de salaire avec le risque que certains renoncent à leur congé de maladie mettant ainsi en péril leur santé.

Bien sûr, ce vote du Sénat n'a pas été entériné par l'Assemblée Nationale de l'époque qui a eu, finalement, le dernier mot.

Il eût été pourtant plus judicieux de rechercher les causes de ces arrêts maladie plutôt que de stigmatiser les agents de la fonction publique en les rendant presque coupables d'être malades.

La FGAF et ses composantes, qui se sont penchées sur ce problème d'absentéisme, ont édité un « Livre blanc sur la souffrance au travail », qui vous a d'ailleurs été transmis dès sa parution le 22 novembre dernier.

Celui-ci met en avant nombre de « maux » dont sont victimes les agents de la fonction publique. Le maintien de cette journée de carence est un « mal » de plus, mais qui s'en soucie ?

A vous, Monsieur le Président de la République qui avait promis que les mesures sociales qui seraient prises dès votre élection présidentielle, rendraient du pouvoir d'achat aux fonctionnaires, nous demandons que cette disposition soit abrogée très rapidement.

Nous vous en remercions par avance et vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, en l'assurance de notre très haute considération.

SANTIERRE  
ET MOUILLON

Pour l'ensemble des composantes de la FGAF

François PORTZER

(\*) Composantes de la FGAF : SAFPT, UFAS, CSEN (SNALC, SNE, SPLEN-SUP, SupAutonome), FAC (SMESAC, SAMIC), FGAF-Finances (SNA FIP, SNI FIP, SNDS, SPSCM), FAMI (SCPN, SNPPS), SAPPMM, SFS, SNISPV, SPS.

**Fédération Générale Autonome des Fonctionnaires**

4, rue de Tréville 75009 PARIS ☎ 01 42 80 00 55 - secretariat.fgaf@orange.fr - www.fgaf.org